



## Absence edl de sortie et non restitution caution

Par **aliren27**, le **01/02/2010** à **09:51**

Bonjour,

Ma date de départ était au 15/11/09. Toile à peindre dans tout l'appartement.

A cette date, j'avais rebouché les trous des attaches meubles de cuisine en collant des morceaux de toile à peindre et en remplaçant les panneaux labourés par mon chat. La propriétaire souhaitait que je repeigne TOUT l'appartement mais pas d'accord. La chambre et la salle de bain était en bon état malgré 5 ans d'occupation. Etant fumeuse, le papier était jauni. Je n'ai pas voulu repeindre tout l'appartement. Bref, j'ai remis les clés le 31 Décembre 2009. La propriétaire était présente mais n'a pas voulu faire d'état des lieux de sortie ayant reloué le jour même. elle me retiens la totalité de la caution sous ces arguments :

\* Les travaux de peinture n'ont pas été faits.

D'autre part, Jamais cette dernière ne m'a adressé un relevé de charges justifiant les provisions retenue de 25 euros par mois.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance